

LETTRE D'INFORMATION DU 16/04/2020 - N°11

Bonjour,

La région OCCITANIE a ouvert une adresse spéciale pour son aide entre 2000 et 5000 .

<https://hubentreprendre.laregion.fr/>

FLASH INFO COVID-19

Pour les entreprises d'Occitanie impactées par la crise sanitaire

Découvrez les **mesures de soutien exceptionnelles**, adoptées par l'Etat, la Région Occitanie, Bpifrance, les réseaux consulaires

Accédez directement aux **financements exceptionnels de la Région** en cliquant ci-dessous :

- Vous avez moins de 10 salariés : TPE indépendantes, micro-entrepreneurs, indépendants, professions libérales
 - **Fonds de Solidarité Volet 2 (1 à 10 salariés)**
 - **Fonds de Solidarité Exceptionnel Occitanie (0 à 10 salariés)**
- Vous êtes une entreprise de 1 à 250 salariés
 - **Pass Rebond Occitanie**
 - **Pass Rebond Occitanie - volet Tourisme et Tourisme Social et Solidaire**
 - **Pass Rebond Occitanie - volet Agriculture, Agroalimentaire et Bois**
- Vous êtes une entreprise entre 10 et 5000 salariés
 - **Contrat Entreprises en crise de trésorerie COVID-19**

Pour plus d'informations, contactez le 0 800 31 31 01

Nature de l'aide

- Subvention pouvant varier en fonction du CA annuel et du solde de trésorerie
- entre 2 000 et 5 000 € (voir détails dans le document ci-dessous)

Critères

- Entreprises se trouvant dans l'impossibilité de régler leurs créances exigibles à 30 jours
- Perte de chiffre d'affaires supérieure à 50% en mars 2020 par rapport à mars 2019
- Entreprises s'étant vues refuser un prêt de trésorerie ou n'ayant pas obtenu de réponse auprès de leur réseau bancaire
- Chiffre d'affaires de moins de 1 M€
- Bénéfice imposable inférieur à 60 000 € par associé et conjoint collaborateur
- Perte de chiffre d'affaires supérieure à 50% en avril 2020 par rapport à avril 2019

Cordialement

Olivier JAMMES